

8

Du Douzième jour du mois de Septembre mil huit
cent cinquante-cinq, quatre heures de soir.

ACTE DE NAISSANCE de Marie Francine Bocher
née le 14
à une heure du matin fille légitime
de Jeanvier Bocher
âgé de trente trois ans, profession de Menuisier
et de Louise Le Toussier son épouse
âgée de trente ans, profession de Ménagère
demeurant à Bréhat

L'enfant présenté à l'Officier de l'Etat civil a été reconnu être
du sexe féminin

La déclaration de la naissance a été faite par Marie Petronille
Liboucaz, le père absent âgé de
trente huit ans, profession de Sage-femme
demeurant à Bréhat

Premier témoin, Bonome Le Gall
âgé de vingt trois ans, profession de Menuisier
demeurant à Bréhat

Second témoin, Charles Seteno
âgé de cinquante sept ans, profession de Tisserand
demeurant à Bréhat

Lecture donnée de ce que dessus, les comparant et témoins ont
déclaré Vérités.

B. Le Gall Secrétaire

Marie Petronille Liboucaz

Constaté suivant la loi, par moi Charles Antoine Le Cour
Officier de l'Etat civil soussigné,



"Si l'enfant est naturel, il faudra déclarer s'il est reconnu ou non reconnu."

Informations liées à l'image.

Lieu : Bréhat
Période : 1850 - 1869